



La persécution religieuse en France



APRÈS avoir trainé pendant près de deux ans, la question des congrégations religieuses en France a été résolue avec une précipitation que les plus pessimistes eux-mêmes ne prévoyaient pas. En moins de quinze jours, tous les religieux voués à la prédication ont été dispersés, vingt-cinq congrégations enseignantes ont été également condamnées à la dissolution, ainsi que l'Ordre des Chartreux.

Les Congrégations dissoutes au nombre desquelles sont les Franciscains, les Capucins et les Pères du Tiers-Ordre régulier, ont fait paraître une protestation calme et digne dans le but de répondre aux imputations calomnieuses formulées contre elles à la Chambre et, par suite, dans la presse et dans le public.

En voici les principaux passages.

« Que nous reproche-t-on ?

« Nous n'avons pas à refaire notre histoire, si glorieusement liée à l'histoire de notre pays, mais nos œuvres sont là ; pour laquelle de ces œuvres nous condamnait-on ?

« Nous savons bien que la calomnie s'attaque tous les jours à nous dans certains journaux ; il lui est facile de nous noircir des accusations les plus ignobles auprès de ceux qui ne nous connaissent pas.

« Nous le demandons avec confiance à tous nos concitoyens : les religieux qu'ils connaissent personnellement méritent-ils les reproches odieux qu'on leur adresse ? Pourquoi donc, sans preuves, supposer plus coupables ceux qu'ils ne connaissent pas ?

« Que nous reproche-t-on ?

« *De ne pas payer les impôts ?* — Plusieurs, dans le peuple, l'ont cru. Mais nous avons toujours rendu à César ce qui est à César, et si certains d'entre nous ont jugé bon de défendre devant les tribunaux des droits qu'ils croyaient lésés par des charges abusives, qui donc oserait les en blâmer ?

« *De nous lancer dans la politique ?* — C'est l'un des griefs que l'on articule le plus volontiers et le plus violemment contre nous. Du moins aurait-il fallu nous permettre de nous défendre contre un préjugé si profondément enraciné dans les esprits, et de prouver que, si certaines personnalités avaient pu se lancer sur ce terrain brûlant, tout autre était l'objet des travaux apostoliques de nos congrégations, uniquement vouées à répandre le royaume de DIEU sur la terre.

« *De recevoir la direction d'une puissance étrangère ?* — Comme si tout chrétien ne recevait pas du Vicaire de JÉSUS-CHRIST la direction de son âme, et comme si cette direction pouvait porter le moindre ombrage au pouvoir civil, auquel elle ne cesse de nous prêcher l'obéissance ?